

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,

OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS,

Du DIMANCHE 8 Juillet 1792

A L L E M A G N E .

De Francfort , le 28 juin.

AUJOURD'HUI on a fait proclamer au son des trompettes que l'élection d'un nouveau chef de l'empire auroit lieu le 5 du mois prochain. Lundi notre bourgeoisie prêtera suivant l'usage, le serment de sûreté. Le roi François, doit arriver le 5 juillet à Seelgenstadt, à quelques milles d'ici & y passer la nuit.

Tous les jours nous voyons passer par cette ville & ses environs, des troupes autrichiennes & beaucoup de chevaux. Aujourd'hui 1100 hommes du régiment de Stuart ont été mis en quartier à Oberrad & Burgel.

Une partie des bagages du duc régnant de Brunswyck, escorté par un petit détachement d'aussards du régiment d'Eben, a passé par Wezlar.

A Coblenz il a été notifié aux François, de quitter la ville & ses environs à la distance de 3 lieues.

De Spire, le 26 juin.

La neutralité vient encore de perdre l'électeur palatin qui s'est réuni à la coalition des rois de Hongrie & de Prusse. Quinze mille hommes de troupes autrichiennes, destinées pour le Brisgaw, doivent arriver incessamment aux environs de Manheim, où la garnison palatine sort, pour être remplacée par les Autrichiens.

Extrait d'une lettre de Coblenz, du 2 juillet.

Coblenz sera entièrement évacué par nous samedi prochain. Nous partons tous pour Bingen. Les compagnies rouges, les gardes-du-corps, &c. marchent sur Deux-Ponts, & leur quartier sera établi à 8 lieues des frontières de la France avant le 20 de ce mois. C'est le 16 qu'arrive décidément à Coblenz le prince de Brunswyck : il n'y attendra que 7 jours le roi de Prusse, qui doit s'y rendre à son tour le 22. Nous avons fait bénir, ces jours derniers, les drapeaux de la compagnie d'Auvergne : la brillante troupe, qui marche sous ces étendards, dit qu'elle veut les montrer de très-près à M. de la Fayette.

A N G L E T E R R E .

De Londres, le 3 juillet.

La nouvelle de la victoire de lord Cornwallis, remportée sur Tippoo-Saib le 7 février, de la prise du fort de Coimbatore & de la jonction de l'armée du général Abercrombie, a été confirmée par l'arrivée de la frégate la *Vestale*, partie de Madras le 22 février. M. Cooper, qui s'étoit embarqué à Pondichéry le 11 mars, sur le *Neptune*, vaisseau français, arrivé au Havre-de-Grace, apporte la nouvelle bien plus importante d'une paix glorieuse conclue avec Tippoo. Voici les articles préliminaires.

« Tippoo cède aux alliés la moitié de ses possessions à leur choix ; & cette cession sera composée des parties contiguës

» au territoire de chaque allié respectif. Tout ce qui est au-dessous des Ghauts, soit du côté de la Peninsule, soit sur la côte de Malabar, appartiendra à la compagnie.
 » Tippoo paiera pour indemnité 3 crores & 30 laques de roupies aux armées alliées, & rendra tous les prisonniers.
 » Ses deux fils resteront en otage dans le Carnate ; & conformément à ce préliminaire, ils étoient arrivés au camp britannique, le 24 février ».

H O L L A N D E .

Extrait d'une lettre de la Haye, du 3 juillet.

Jusqu'à présent le parti, qui vouloit entraîner la république hors des règles de la neutralité, avoit échoué : mais depuis que les François sont entrés sur le territoire autrichien, & sur-tout depuis le retour de madame la princesse d'Orange, on a redoublé d'efforts pour engager les états-généraux à faire cause commune avec la Prusse & l'Autriche. D'abord on craignoit de se déclarer avant d'être assuré si les François pénétreroient ou non dans le Brabant : mais depuis qu'on voit qu'on les a entraînés dans la guerre, sans leur donner les moyens de la faire avec succès, on est disposé à se joindre à la puissante coalition. On prétend que le lord Auckland emploie tout le crédit de l'Angleterre, pour empêcher leurs hautes-puissances de s'engager dans le système prussien : peut-être fait-il pour cet effet des démarches offensibles ; mais on fait trop l'intimité qui regne entre les cabinets de Londres, du stadhouder & de Berlin, pour croire que le ministère britannique soit opposé aux plans de la ligue prussienne-autrichienne. On sait même qu'il fournit des secours aux émigrés de France.

Enfin le résultat de toute cette politique est que 8 mille hommes de troupes hollandoises vont marcher vers la frontière du Brabant : ils camperont, dit-on, près d'Amers.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 3 juillet.

L'évacuation de Courtrai par les troupes françoises n'a surpris personne ici, parce qu'on n'a jamais cru qu'avec aussi peu de moyens qu'en avoit le général françois, il pût se flatter d'aucun progrès frappant, sur-tout ayant en face un ennemi bien aguerrri & abondamment pourvu de tout. Cette retraite est donc une nouvelle preuve de l'impétuosité du ministre jacobin qui a entraîné la nation dans une guerre offensive, sans avoir pris les moyens de la faire avec succès. Elle prouve encore combien peu il falloit compter sur l'insurrection des peuples belges. Ce sont les crimes de la faction qui vous opprime, qui les ont déterminés à rester dans l'inaction ; & si quelques-uns d'eux ont bien accueilli vos troupes, ils en font cruellement punis. Si l'est vrai qu'on ait incendié une partie de la ville de Courtrai & quelques villages, quels amis vos armées peuvent elles se flatter de trouver, & quel sort prépare à la France le droit de représailles !

Les magistrats de plusieurs villes de la Flandre, en écri-

vant à leurs altesses royales qu'ils n'avoient cessé de rester fidèles à sa majesté apostolique pendant le court séjour des François sur leur territoire, leur ont appris que ceux même qui d'abord avoient paru le plus favorables à la constitution françoise, instruits par l'événement, étoient ceux qui s'en montraient aujourd'hui les ennemis les plus ardens. Les Belges ont eu, mais n'ont plus le délire des révolutions, depuis que des mains sacrilèges ont souillé le beau monument que la France avoit élevé à la liberté générale.

Un bataillon de troupes allemandes arrivé hier, repartira dans quelques jours & se portera vers la Flandre. Il est également arrivé plusieurs charriots de fournitures pour l'entretien de la cavalerie; & à mesure qu'on tire de nos magasins pour l'armée, on remplace le vuide par de nouvelles provisions.

P. S. Toutes les lettres qui viennent de Courtrai font l'éloge de la conduite de vos troupes de ligne & de la majorité des gardes nationales. On attribue les horreurs commises à Courtrai à des raisons de politique militaire qu'il est dans les principes de la générosité françoise de désavouer.

De Courtrai, le 3 juillet.

Lettre du maréchal de camp Jarry à MM. les officiers généraux du S. M. le roi de Hongrie & de Bohême, du 29 juin.

« Messieurs, depuis plusieurs jours vos chasseurs & vos avant-postes ne font d'autre métier que d'avancer la nuit, de s'embarquer dans les haies & les maisons les plus voisines du contour de la place, pour assassiner quelques individus, vers la pointe du jour.

« Ce matin, vous avez amené du canon à leur suite, qui a profité des maisons voisines pour tirer sur nos batteries. De quel effet tout cela pouvoit-il être? Pensiez-vous me faire sortir de Courtrai par quelques coups de canons?

« Que vous gardiez votre cordon & moi le mien, de la manière la plus propre à établir notre sûreté respective, cela est tout simple; mais que vous vous donniez tant de mouvements pour faire assassiner seulement quelques individus, permettez-moi de vous observer que c'est alors m'obliger à recourir aux voies de rigueur pour me débarrasser de ces sortes d'agresseurs: elles sont d'autant plus mal faites de votre part, que si vous connoissiez le poste que j'occupe, & que vous soyiez du métier, il ne vous est pas permis d'entreprendre d'y entrer de vive force, parce qu'il n'est jamais permis à aucun général de sacrifier 20 mille hommes pour prendre un poste, dont l'occupation n'est nullement décisive dans les circonstances actuelles.

« Vous aurez donc, messieurs, à vous reprocher l'incendie & les dévastations occasionnées aujourd'hui dans les faubourgs de Courtrai que j'avois ménagés, jusqu'à ce que vous m'avez forcé de recourir à des rigueurs qui répugnent infiniment à mon cœur, mais que mon devoir m'ordonne afin de ne pas faire tuer avec désavantage ceux que j'ai l'honneur de commander. Pour éviter d'en venir à ces extrémités, j'avois défendu toute incurSION, toute reconnaissance au-delà des faubourgs: nos postes ne vous ont point inquiétés: vous êtes sans excuse: vous faites le mal de votre pays sans un but que vous puissiez justifier par des raisons de guerre.

« Il ne tient qu'à vous, messieurs, de rendre la guerre plus douce & plus utile aux vues de votre souverain. Défendez-vous si on vous attaque; mais ne harcelez pas, sans objets ni succès, mes avant-postes, à moins que vous ne veniez me forcer à tout incendier.»

Réponse de M. le lieutenant-général baron de Beaulieu à M. le maréchal de camp Jarry, du 29 juin.

« Monsieur, vous dites dans le courant de votre lettre,

que votre devoir vous ordonne d'être un incendiaire, de brûler le faubourg de Courtrai, d'une ville dont les habitans sont innocens dans la guerre que vous ou votre nation avez eu le plaisir de déclarer, non-seulement à sa majesté le roi de Hongrie & de Bohême, mais encore à tous ses sujets, qui cependant ne prennent point les armes contre vous, qui ne savent ce que vous voulez: vous vous emparez d'une place sans défense & sans remparts qui ne vous appartient pas, que vous fortifiez & dont vous brûlez les maisons sous de faux prétextes, pour pallier votre crime; mais quelques mauvaises que pourroient être les loix en France, elles ne le seront jamais assez pour négliger la punition que vous méritez, en commettant un forfait atroce qui pourroit conduire à des représailles, mais que l'honneur homme désapprouve & a en horreur; de là je peux me persuader que nous n'userons jamais de semblables moyens, & votre lettre, inutilement trop longue, n'en imposera à personne.»

Le 29 juin à minuit, l'armée françoise sortit de Courtrai, en dirigeant sa retraite vers Menin. Les Autrichiens prirent possession de Courtrai après avoir fait combatter les dommagés commis par l'incendie des faubourgs, en envoyant ce tableau aux états de Flandre. Un de leurs messages adressa aux états une lettre dont voici l'extrait:

Du 30 juin.

« Je suis arrivé à Courtrai à 7 heures du matin.

« Il me seroit impossible de vous peindre la désolation que j'ai trouvée répandue généralement parmi les habitans des faubourgs de Courtrai, aux portes de Gand, de Lille & de S. Jean, & notamment à celle de Tournai, presque toutes les maisons, fermées, blanchifieries & un moulin, avec une maison de barrière appartenant à vos seigneuries; tout a été incendié & détruit par les troupes françoises qui y mirent le feu hier avant midi; j'en ai encore vu la fumée, mais, dans la ville, je ne me suis aperçu d'aucun incendie; on prétend que le magistrat de Courtrai l'a prévenu par les représentations qu'il fit au général.

« Hier soir, il fut défendu à tout bourgeois de se trouver dans les rues après neuf heures & demie, avec injonction d'avoir portes & fenêtres fermées, ce que l'on présume avoir été fait pour cacher, autant que possible, la fuite des François, qui sortirent tous de Courtrai avec armes & bagages, ayant l'arrivée des Autrichiens; de sorte que je n'ai entendu parler d'autres prisonniers que d'une trentaine de Belges, de Flamands, qu'on a d'abord colloqués dans les prisons. (Ils sont au nombre de vingt).

« Je ne saurois vous exprimer combien la joie des bourgeois de Courtrai est grande. Pendant tout le tems que les François ont séjourné dans cette ville, les habitans avoient été dans des angoisses continuelles, & toute la classe de bourgeois moins aisés auroit été totalement ruinée, si cette position désastreuse eût duré plus long-tems.

« On apprend, dans ce moment, que le reste des François a quitté Menin aujourd'hui à sept heures du matin.»

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE.

De Marseille, le 30 juin.

D'après un avis de la municipalité de cette ville, affiché ces jours derniers, les 500 hommes levés d'après la délibération du conseil de la commune du 23 juin, pour marcher vers Paris, ont dû s'assembler jeudi dernier dans l'église paroissiale de Saint-Dominique, pour y être passés en revue & organisés en bataillon. Ils ne pourront guerres être à Paris avant la fin de juillet.

Les volontaires que la commune de Toulon a levés pour le même objet, sont déjà en marche pour se rendre à Paris : ils sont au nombre de 15.

De Paris, le 8 juillet.

On vit hier dans Paris un ancien député de l'assemblée constituante, M. Boutidoux, qui devoit à M. la Fayette une place dans la garde parisienne, & que les ennemis de M. la Fayette arrachèrent à la fatale lanterne le 17 juillet 1789. Il est employé dans l'armée du centre, comme officier, dans un bataillon de volontaires; & comme il parloit hautement hier dans les cafés, contre M. la Fayette, on croit qu'il est porteur d'une dénonciation contre son général.

En attendant, d'après l'annonce faite par M. Luckner, il est devenu plus instant que jamais de porter nos forces vers le Rhin. En conséquence l'armée de M. la Fayette va reprendre ses postes vers Metz & Sedan : le 4 elle arrive à Avesnes, le 5 à la Capelle, le 8 une première division prendra la route de Metz, &c.

Il n'est gueres possible que les fédérés qui, méprisant la sanction royale, & voulant camper sous les murs de Paris, avoient alarmé les citoyens amis de la constitution, soient ici au 14 juillet. Ainsi les gardes nationaux des départemens voisins, où la même exaltation n'existe point, seront arrivés les premiers; ainsi les alarmes s'évanouiront tout-à-fait, si l'exemple donné hier par l'assemblée nationale engage tous les citoyens à se réunir pour le maintien de la constitution & la défense de l'état.

Vendredi dernier, après une séance prolongée jusqu'à cinq heures du matin, le conseil général du département de Paris a prononcé la suspension de M. Pétion comme maire, & de M. Manuel comme procureur de la commune, à cause de leur conduite dans l'affaire du 20 juin dernier. L'arrêté du département est motivé sur des faits nombreux & authentiques, que le public pourra apprécier, puisqu'il va être soumis à son tribunal par la voie de l'impression. La décision a réuni une grande majorité: elle n'a été contredite que par trois voix.

Mais la nouvelle importante, la seule qui peut encore nous sauver dans la crise où nous sommes, est le spectacle qu'a offert hier la démarche de l'assemblée nationale. (*Voyez la séance*).

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS A PARIS, le 20 juin 1792. — *Onzième Recueil.*

Nous avons en entier l'adresse du Havre que l'assemblée nationale refusa d'entendre jusqu'à la fin. En voici les principaux traits.

« Vous l'entendrez de tous les points de l'empire, ce mot terrible : vengeance. Oui, vengeance, contre les scélérats qui ont violé l'asyle du représentant héréditaire, & insulté sa personne inviolable & sacrée. Vous montrerez à l'Europe étonnée, à la France indignée, que vous savez punir des attentats dont vous avez horreur, & que vous n'avez esé prévoir.

« Oui, vengeance contre l'administration foible ou coupable qui, au lieu de faire exécuter les loix, a eu la témérité de légaliser un forfait.

« Oui, vengeance contre ces factieux qui, au mépris de la constitution, ont sommé le poignard à la main, le roi d'un peuple libre de renoncer à sa prérogative, le palladium de notre liberté.

« Quand nous vous annonçons, il y a quelques jours,

que nous prétendions qu'on respectât le roi & son autorité, nous étions loin de croire qu'il courût des dangers près du corps législatif : pleins de confiance dans votre surveillance, nous pensions qu'un coup-d'œil de votre part suffisoit pour contenir les agitateurs.

« Il n'est plus tems, messieurs, de vous rien déguiser : les émigrés ne sont pas nos plus terribles ennemis.

« Mais une faction régicide, ennemis de la constitution acceptée par le roi, a semblé dormir pendant quelque tems, tandis qu'elle préparoit dans l'ombre ses perfides projets. Elle a corrompu peu à peu l'esprit public, aliéné du roi de la constitution les cœurs de quelques François, & émouffé, pour ainsi dire, l'amour de la monarchie qu'elle déteste, pour y substituer l'anarchie son idole favorite.

« Réprimez l'audace de ces pétitionnaires insolens, qui se disent les députés des sections de la capitale qui les défavouent, & qui ne sont certainement pas les organes de quatre-vingt-trois départemens. Imposez silence aux tribunes qui ne sont pas le peuple, & dont les applaudissemens ou les murmures indécens sont réprochés par tous les bons citoyens.

Extrait d'une pétition à l'assemblée nationale par 4000 citoyens de la ville de Nantes.

Un attentat horrible vient de se commettre : c'est sous vos yeux qu'on a osé violer l'asyle de notre représentant héréditaire, du chef suprême de la nation.

Nous vous dénonçons comme prévaricateur & complice le magistrat de Paris qui a manqué aux devoirs dont la loi le rend responsable.

Nous vous dénonçons les chefs qui ont ourdi cette trame.

Nous vous dénonçons l'affreux repaire où s'aiguissent les poignards régicides. Compulsez le *Journal des factieux Jacobins*, de cette secte qui souffle & entretient le feu de la discorde, chaque page est un crime de leze-nation.

Message du roi à l'assemblée nationale.

C'est avec regret, messieurs, que je vois un ennemi de plus se déclarer. La Prusse, que tant d'intérêts sembloient devoir attacher à la France, oubliant ces mêmes intérêts, conspire, avec sa rivale & son ennemie naturelle, contre la constitution française. Ses démarches successives ont pris un caractère trop marqué pour qu'il soit permis de douter désormais de ses intentions hostiles. La convention de Pilnitz, l'alliance avec l'Autriche qui en a été la suite, l'accueil fait aux rebelles, les violences exercées sur des François que des relations de commerce appelloient dans les états du roi de Prusse, la conduite de cet état à l'égard du ministre de France, le départ de son envoyé extraordinaire sans prendre congé, le refus formel de souffrir à Berlin notre chargé d'affaires, les efforts des agens prussiens auprès de toutes les cours pour nous susciter des ennemis, enfin la marche des troupes prussiennes, dont le nombre se porte à 52 mille hommes, & leur rassemblement sur nos frontières; tout prouve un concert entre le cabinet de Vienne & celui de Berlin. Ce sont là, messieurs, des hostilités imminentes. Aux termes de la constitution, j'en donne avis au corps législatif, & je compte sur l'union & le courage de tous les François pour combattre & repousser les ennemis de la patrie & de la liberté.

(Signé) LOUIS. Et plus bas, SCIPION CHAMBRONAS.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Girardin.)

Du vendredi 6 juillet. Séance du soir.

Quelques lectures peu importantes ont rempli les premiers instans de la séance. La commission des monnoies a été admise à la barre; son mémoire a été envoyé à l'impression & au comité d'assignats & monnoies.

Des réclamations très-vives ont été faites par M. Albitte sur l'inexactitude dans les envois aux départemens des écrits les plus sages & les plus utiles. Parmi ces écrits sages & utiles, on a été un peu étonné d'entendre citer la lettre de

l'ex-ministre Roland au roi. L'assemblée a décrété que le ministre de l'intérieur rendroit compte de l'exécution des décrets d'envoi aux départemens.

M. Gossuin, au nom de l'ancienne commission des douze, a fait renvoyer aux tribunaux ordinaires la connoissance des délits commis dans la ville d'Issengaux.

L'assemblée a entendu un rapport de M. Beugnot, au nom de la commission militaire, & elle a adopté, sur le rapport de M. Beaupuis, la rédaction du décret qui ordonne la reelection des états-majors. Les citoyens ne pourront ni élire ni être élus sans justifier d'une année de domicile dans la commune, & d'une année d'inscription sur les registres de la garde nationale. Les anciens officiers des états-majors pourront être réélus.

M. Beaupuis a repris son rapport sur la levée de 42 bataillons proposés par le roi. Déjà quelques articles avoient été adoptés; mais on a observé qu'il ne falloit pas de mesures partielles, qu'il falloit proportionner les forces aux périls de la patrie, & ajourner le projet au moment où l'assemblée auroit déclaré que la patrie est en danger. Ces observations ont été accueillies. L'assemblée a ajourné le projet, & elle a décrété que le ministre seroit entendu dimanche sur la situation du royaume.

Séance du samedi 7 juillet.

Nous passons rapidement sur les objets qui ont fixé les premiers regards de l'assemblée. Nous sommes pressés du besoin de retracer à nos lecteurs la scene touchante & à jamais célèbre qui a rendu cette séance remarquable. L'ordre du jour appelloit la discussion des mesures à prendre dans la situation actuelle du royaume. M. Brissot étoit à la tribune, lorsque M. Lamourette, évêque du département de Rhône & Loire, a pris la parole pour faire une motion d'ordre; il a parlé sur la nécessité d'opérer une réunion entre les membres de la représentation nationale; il a fait sentir avec beaucoup d'énergie & d'éloquence les malheurs qu'entraînoient à leur suite les haines, les divisions, les défiances qui divisoient le corps législatif: une partie de cette assemblée, disoit l'orateur, attribue à l'autre le dessein séditieux de renverser la monarchie & d'établir la république; celle-ci est accusée de vouloir rétablir l'autorité royale, & de soutenir le système des deux chambres. De-là naissent les divisions & les haines qui se propagent dans tout l'empire. Réunissons-nous, Messieurs, pour foudroyer la république & les deux chambres, & la patrie est sauvée.

Ces paroles simples & mémorables de M. Lamourette ont été profondément senties, les mouvemens de l'enthousiasme, les applaudissemens unanimes, donnoient déjà aux bons citoyens l'espérance d'une réunion prochaine. Non... leurs espérances n'ont pas été trompées; c'est celui qui aura réuni la représentation nationale, disoit M. Lamourette, qui sera le sauveur de la patrie, le libérateur de la France... C'est à l'auteur de cette exhortation touchante qu'étoit réservée la gloire d'opérer cette réunion. Il a prié le président de mettre aux voix son opinion en ces termes: *Que ceux qui veulent maintenir la constitution toute entiere se levent?*

A peine M. Lamourette eût-il prononcé ces mots que tous les membres de l'assemblée, inspirés par les mêmes sentimens, & ralliés autour des mêmes principes, ont paru debout, élevant leurs mains vers le ciel, jurant de maintenir les loix constitutionnelles de l'état, & sacrifiant à la patrie toutes les haines, toutes les vengeances particulières. Le public se mêloit à cette scene attendrissante par ses applaudissemens & par toutes les démonstrations de l'algresse. Mais ce

n'est pas là le seul effet qu'a produit la motion d'ordre de M. Lamourette: ce n'étoit point un enthousiasme passager & factice qui embrasoit tous les cœurs, qui rallioit tous les esprits. Après avoir prêté ce serment solennel & auguste de vivre réunis sous l'empire des loix constitutionnelles, tous les membres de l'assemblée se sont confondus dans l'enceinte de la salle. Jusqu'à ce jour l'extrémité droite & l'extrémité gauche avoient paru comme deux armées en présence; aujourd'hui ce n'étoit par-tout que des amis & des freres, se réunissant pour sauver la patrie.

Au milieu de cet épanchement civique, on voyoit les membres de la droite se confondre avec ceux de la gauche, s'embrasser, pleurer de joie, & jurer ensemble de vivre libre ou mourir. C'est avec la plus douce émotion, que nous avons vu MM. Bazyre, Merlin, Chabot, Lacroix, &c., &c., concourir des premiers à cette cérémonie patriotique, & se placer sur les sièges occupés par MM. Vaublanc, Becquey, Dumas, &c., tandis que ces derniers alloient se placer dans l'extrémité gauche. . . . Le langage de la fraternité, l'enthousiasme du patriotisme, produira sans doute la même réunion dans toute la France. Pourquoi tous les François n'ont-ils pas été témoins de cette séance mémorable: un jour, une heure auroit suffi pour prévenir tous les maux qui nous menacent. . . .

Ce n'étoit pas assez de réunir tous les cœurs; il falloit aussi réunir tous les pouvoirs. M. Emery a proposé de nommer une députation de 24 membre, pour porter au roi l'extrait du procès-verbal, qui renfermoit les sentimens qui animoient tous les membres du corps législatif. Cette proposition a été décrétée à l'unanimité: ainsi le représentant héréditaire se réunira avec les représentans élus, pour jurer de maintenir la constitution contre tous ses ennemis. La journée du 7 juillet 1792 effacera dans l'histoire la journée également célèbre du 14 juillet 1789. MM. Bazyre, Carnot, Lejosne se sont réunis pour demander que les corps administratifs, les officiers municipaux & tous les tribunaux de Paris fussent tenus de se rendre ce soir à la barre, pour que le président leur répétât les paroles de paix qui venoient de faire réentendre les voûtes de la salle, & leur fit connoître la volonté ferme de l'assemblée nationale de maintenir la constitution & de faire exécuter la loi. Cette proposition a été décrétée, comme la précédente, par une impulsion unanime, & au milieu des plus vifs applaudissemens.

L'assemblée a décrété l'impression & l'envoi aux 83 départemens, du discours de M. Lamourette.

La députation est partie pour se rendre chez le roi, & bientôt après le monarque est venu lui-même exprimer à l'assemblée la joie qu'il éprouvoit de cette réunion.

« J'ai appris, a-t-il dit, avec une vive sensibilité, la réunion qui vient de s'opérer dans le corps législatif. Je la desirois depuis long-tems; mon vœu est enfin accompli. La nation & le roi ne feront plus qu'un. La constitution est le point de ralliement des François; le roi en donnera l'exemple. » La salle a long-tems retenti des plus vifs applaudissemens, & des cris répétés de *vive le roi!*

Le conseil général de la commune est venu annoncer la suspension du maire de Paris, & la nomination de M. Bory pour remplacer M. Petion. M. Offelin a pris la parole au nom de la municipalité, & il a soutenu que si M. Petion étoit coupable, les officiers municipaux devoient tous partager son sort. Le pouvoir exécutif rendra compte dans la séance de demain de l'arrêté du département de Paris.

(Nous reviendrons demain sur la fin de cette séance.)